

Les nouveaux supports juridiques d'exercice coopératif : Quel mode de regroupement entre cardiologues ? (Partie 1)

325 - Depuis les années 1950 et les premiers pas de l'exercice en groupe (à Sablé dans la Sarthe, ville de l'actuel Premier ministre, François Fillon), la communauté médicale avait pris l'habitude de raisonner en termes un peu binaires : il y avait l'exercice purement individuel, le plus souvent au domicile ou dans un substitut de domicile et l'exercice dit « de groupe » qui, souvent, commençait à deux ! Aujourd'hui la tendance tend à assimiler cet exercice de « mini-groupe » au cabinet « solo », ne serait-ce que sous la pression démographique qui commence à devenir forte. Combien de « tandems » constitués dans les années 1970 réussiront en effet à passer la crise des vocations libérales ?

Fort peu selon les témoignages alarmant qui nous remontent ! La tendance apparaît clairement aux structures plus larges. Avec un indéniable « effet de mode », générationnel (les jeunes réfutant massivement l'exercice isolé ou « en couple professionnel »), mais aussi sous l'effet d'une revendication somme toute légitime : c'est la contrainte de la Permanence des Soins qui, aujourd'hui commande largement le mode d'exercice, et celle-ci se partage rarement à moins de sept !